بسم الله الرحمن الرحيم

L'ATTITUDE QUE DOIT ADOPTER CELUI QUI EST INVITÉ ET CELUI QUI NE L'EST PAS

LE SALUT

البيضاء

« تركتكم على البيضاء ليلها كنهارها لا يزيغ عنها إلا هالك »

Après un aperçu sur l'obligation de demander l'autorisation pour entrer chez quelqu'un (voir le numéro précédent), nous allons nous intéresser à un autre comportement très important pour celui qui est invité et pour celui qui ne l'est pas, qui est : **Le Salut.**

Pour comprendre ce point, et bien sûr l'appliquer -incha Allah-, nous expliquerons ce verset :

Allah *-Le Très Haut-* a dit :

فَإِذَا دَخَلْتُم بُيُوتًا فَسَلِّمُوا عَلَىٰ أَنفُسِكُمْ تَحِيَّةً مِّنْ عِندِ
ٱللَّهِ مُبَٰرَكَةً طَيِّبَةً كَذَٰلِكَ يُبَيِّنُ ٱللَّهُ لَكُمُ ٱلْءَايَٰتِ لَعَلَّكُمْ تَعْقِلُونَ

Traduction relative et approchée : ***« Quand donc vous entrez dans des maisons, adressez-vous mutuellement des salutations venant d'Allah, bénies et agréables. C'est ainsi qu'Allah vous expose ses versets, afin que vous compreniez »*** ***S24 V61***

« Quand donc vous entrez dans des maisons… »

Les maisons dont il est question sont aussi bien les maisons dans lesquelles on est invité que nos propres maisons.

« …adressez-vous mutuellement des salutations… »

C'est à dire, saluez-vous les uns les autres. En fait, les musulmans ne forment qu'un seul individu de par l'affection, la compassion et la sympathie qu'ils éprouvent les uns envers les autres.

« …des salutations venant d'Allah… »

C'est à dire qu'Allah les a légiférées pour nous, et Il en a fait notre salut.

« …bénies… »

Le fait de dire uniquement « Que la paix soit sur vous » est considéré comme un manque dans le salut. Il est préférable d'y ajouter la miséricorde et la bénédiction d'Allah.

« …agréables… »

Le salut fait partie des bonnes paroles qui sont aimées auprès d'Allah. Ces paroles contiennent en elles-mêmes une bonne chose ainsi qu'une incitation à la fraternité et à l'amitié.

Mais faut-il saluer si la maison est inhabitée, ou s'il n'y a personne lorsqu'on y entre ?

L'Imam an-Nawawi cite dans son livre *Sahih al Adhkar wa da'ifouhou* (Corrigé par Salim al Hilali) vol.1 page 104 :« Il nous est rapporté dans al-Mouwatta de l'Imam Malik, qu'il est préférable de dire quand on entre dans une Maison inhabitée :

السلام علينا و على عباد الله الصالحين

« Que la paix soit sur nous et sur les saints serviteurs d'Allah »

Salim al Hilali dit dans sa correction que ceci est **DA'IF** (faible) .

Quelques règles à savoir, relatives au salut :

Il est interdit de parler avant d'avoir dit le salut

D'après ibn 'Omar *-Qu'Allah l'agrée-* qui a dit : Le Messager d'Allah *-Prières et bénédiction d'Allah sur lui-*a dit :

« Le salut est avant la question,
donc celui qui commencera par la question avant de saluer,
ne lui répondez pas ».1

D'après Jabir ibn 'Abdillah *-Qu'Allah l'agrée-* le Messager d'Allah *-Prières et bénédiction d'Allah sur lui-* a dit :

« Ne donnez pas l'autorisation d'entrer
à celui qui ne commence pas par le salut »2.

Parmi les bienfaits de cette règle :

- Il est donc interdit de poser une question ou de demander l'autorisation d'entrer avant de saluer
- On ne doit pas répondre à celui qui pose une question avant de saluer.
- On ne doit pas donner l'autorisation d'entrer à celui qui demande l'autorisation avant de saluer. Et il convient d'enseigner à cette personne la manière d'agir. Un homme de Bani 'Amar demanda l'autorisation d'entrer chez le Prophète *-Prières et bénédiction d'Allah sur lui-* en disant :

« Puis-je entrer ? » Et le Prophète** -Prières et bénédiction d'Allah sur lui-* ***dit :
« Sors vers celui-là et apprends-lui la manière de demander l'autorisation d'entrer,
et dis-lui de dire : « Que la paix soit sur vous, puis-je entrer ? »
L'homme l'entendit et il dit : « Que la paix soit sur vous, puis-je entrer ? »
Alors le Prophète** -Prières et bénédiction d'Allah sur lui-* ***l'autorisa et l'homme entra. »3

La réprobation de saluer d'un mouvement de poignets ou un mouvement de doigts

D'après 'Omar ibn Chou'aib, d'après son père, d'après son grand-père, le Prophète *-Prières et bénédiction d'Allah sur lui-* a dit :

« Ne fait pas partie de nous :
Celui qui se donne une ressemblance à autre que nous,
et ne ressemblez pas aux juifs ni aux chrétiens.
Le salut des juifs est un signe des doigts
et le salut des chrétiens est un signe du poignet. »4

Parmi les bienfaits de cette règle :

- La réprobation de ressembler aux juifs et aux chrétiens dans le salut par le poignet ou les doigts.
- Il faut préciser que le Hadith d'Asma bint Yazid *-Qu'Allah l'agrée-* n'est pas en contradiction avec celui précédemment cité, à savoir que :

« Le Prophète** -Prières et bénédiction d'Allah sur lui- **passa un jour par la mosquée alors qu'il y avait un groupe de femmes assises et il leur fit un signe de la main en les saluant. »

Ceci porte sur le fait que le Prophète *-Prières et bénédiction d'Allah sur lui-* a rassemblé la parole et le geste pour saluer.

La réprobation de dire, pour celui qui demande la permission d'entrer : « C'est moi »

D'après Jabir ibn 'Abdillah *-Qu'Allah l'agrée-* qui a dit :

« Je me rendis chez le Prophète** -Prières et bénédiction d'Allah sur lui-**, dans la religion il était au-dessus de mon père.
Je frappais à la porte, et il dit : « Qui est là ? »
Je dis : « C'est moi. »
Et il dit : « Moi, moi », comme s'il les avait désapprouvés 5».

Parmi les bienfaits de cette règle :

- La réprobation pour celui qui demande la permission d'entrer de dire : « C'est moi » quand on lui demande « Qui est là ? ». Car cette réponse ne contient aucun éclaircissement et appelle plutôt à la confusion. Et parmi les droits de l'hôte, est qu'il sache le nom de celui qui lui demande d'entrer chez lui.
- Faisait partie de la voie des Salafs, le fait de dire leur nom lorsqu'ils demandaient la permission d'entrer. Et d'après ibn 'Abbas *-Qu'Allah l'agrée-* qui a dit :

***« 'Omar demanda la permission d'entrer chez le Prophète** -Prières et bénédiction d'Allah sur lui-*
et il a dit : « Que la paix soit sur le Messager d'Allah,
que la paix soit sur vous, 'Omar peut-il entrer ? ».6

Références :
Tafsir as-Sa'di ; Tafsir ibn Kathir
Al- manhi ach-char'iyya de al-Hilali

Recherche effectuée par Oummou Mou'adh

---

1 Hadith Hassan. Voir dans *« Assahiha »,* n°816.
2 Hadith Hassan. Voir *« Assahiha »*, n°817.
3 Hadith Sahih. Voir dans Sahih al-Boukhari,n°1084.
4 Hadith authentique.
5 Hadith authentique. Voir Sahih al-Boukhari, n°6250 et Sahih Mouslim, n°2155.
6 Hadith authentique, rapporté par al-Boukhari n°1085, et par an-Nasai n°321 et n°322, et par Ahmad n°353 du tome 1 et par d'autres avec une chaîne authentique.

...Le Comportement lors du Désaccord